

**Document de travail du CTSD du 31 janvier 2017**  
**2<sup>ème</sup> envoi avec précisions complémentaires**

**1-Listes des écoles changeant de circonscription du 1<sup>re</sup> degré  
rentrée scolaire 2017 :**



Dossier suivi par : Jean-  
Denis PALU-LABOUREU  
Chef de division

Cité Administrative  
rue Dupetit Thouars  
49047 ANGERS Cedex

Circonscription 2016	Circonscription 2017	communes nouvelles	NATURE DE L'ECOLE	NOM	Communes déléguées
Angers Ouest et Sud	Angers Nord Loire	LONGUENEE EN ANJOU	Prim.	Du Brionneau	LA MEIGNANNE
Durtal Les Trois Rivières	Trélazé Loire Aubance Authion	LOIRE AUTHION	Prim.	Georges MELIES	BAUNE RPI
Doué la Fontaine Loire et Thouet	Trélazé Loire Aubance Authion	LOIRE AUTHION	Prim.	Les Sternes	ST MATHURIN SUR LOIRE
Angers Ouest et Sud	Chalonnnes sur Loire Bords de Loire Layon		Mat.	Félix PAUGER	ST LAMBERT LA POTHERIE
Angers Ouest et Sud	Chalonnnes sur Loire Bords de Loire Layon		Elem.	Félix PAUGER	ST LAMBERT LA POTHERIE
Angers Centre	Chalonnnes sur Loire Bords de Loire Layon		Prim.	Claude DEBUSSY	ST JEAN DE LINIERES
Durtal Les Trois Rivières	Trélazé Loire Aubance Authion		Mat.	Pimpanicaille	CORNILLE LES CAVES RPI
Chalonnnes sur Loire Bords de Loire Layon	Les Ponts de Cè Sud Loire Vignobles	VAL DU LAYON	Prim.	René-Guy CADOU	ST AUBIN DE LUIGNE
Les Ponts de Cè Sud Loire Vignobles	Cholet Est	CHEMILLE EN ANJOU	Prim.	Marcel PAGNOL	CHANZEAUX
Chalonnnes sur Loire Bords de Loire Layon	Montrevault Sud Loire Bocage	OREE D'ANJOU	Prim.	François RABELAIS	BOUZILLE
Angers Nord Loire	Segré	ERDRE EN ANJOU	Mat.	L'Ardoisine	LA POUZEZE
Angers Nord Loire	Segré	ERDRE EN ANJOU	Elem.	Anne FRANK	LA POUZEZE

**2-Les priorités départementales dans le cadre de la préparation de la rentrée 2017:**

-a) Mesures postes « classes » : à définir après avis du CTSD compte tenu des remarques déjà effectuées en GDT du 26 janvier 2017.

-b) Mesures hors postes « classes » : la répartition dépendra du solde des mesures portant sur les postes « classes » débattues et arrêtées en séance :

- ✚ Remplacement : entre 10 et 15 emplois.
- ✚ « Plus de Maîtres que de classes » : entre 1 et 3 emploi(s).
- ✚ Mesures ASH : entre 1 et 2 emploi(s) RASED et de 2 à 4 emplois autres relevant de l'ASH.
- ✚ Scolarisation des élèves de moins de 3 ans : entre 0.5 et 1 emploi.
- ✚ Toute autre mesure, notamment technique, restera à étudier en séance.